

Département
<b>N O R D</b>
Canton
<b>HAZEBROUCK</b>
Commune
<b>ESTAIRE S</b>

25.06.15AR.186WH

REPUBLIQUE FRANCAISE

Liberté – Egalité – Fraternité

**ARRETE DU MAIRE n°186/2025**

**PORTANT DELEGATION DE FONCTION ET DE SIGNATURE A UN ADJOINT**

- Le maire de la Commune d'ESTAIRE S (Nord),
- Vu l'article L.2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, conférant au Maire le pouvoir de déléguer sous sa surveillance et sa responsabilité une partie de ses fonctions à un ou plusieurs adjoints,
- Considérant la nécessité pour la bonne administration locale de déléguer à Madame Bérangère VILLE (MAHAUDEN), Adjointe au Maire, un certain nombre d'attributions.

**ARRETE**

**Article 1<sup>er</sup> :** A compter du 16 juin 2025, délégation de fonction et de signature est donnée, sous ma surveillance et ma responsabilité à :

- **Madame Bérangère VILLE (MAHAUDEN), Adjointe au Maire, en matière de :**
  - **La culture**
  - **Le Patrimoine**
  - **Jumelage**
  - **Tous courriers relatifs à l'organisation des évènements au titre de la culture, du patrimoine et du jumelage.**

**Article 2 :** Dans le cadre de sa délégation, Madame Bérangère VILLE (MAHAUDEN) signera toutes les pièces et tous les actes nécessaires à l'exercice de cette délégation.

**Article 3 :** La signature par Madame Bérangère VILLE (MAHAUDEN) des pièces et actes repris à l'article 2 du présent arrêté devra être précédée de la formule indicative suivante « par délégation du maire ».

**Article 4 :** Monsieur le Maire, Madame la Directrice Générale des Services de la Commune d'Estaires, et Monsieur le Trésorier sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

**Article 5 :** Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

**Article 6 :** Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la ville et notifié à l'intéressé et dont ampliation sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet de DUNKERQUE.

Fait à ESTAIRE S, le 15 juin 2025

Le Maire

**Dorothee Bertrand**

Notifié le : 15/06/2025  
Signature de l'intéressée

Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité
- informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

